

### **Déclaration sur l'éthique de la recherche**

Lors de l'évaluation de programmes et d'initiatives d'autonomisation financière, les organisations devront envisager les principes d'éthique de la recherche exprimés dans [l'énoncé de politique des trois conseils](#) fédéraux relativement à l'éthique de la recherche avec des humains. Prospérité Canada recommande que l'évaluation des programmes impliquant la collecte de données renferme un processus d'obtention de consentement et de protection de la confidentialité visant l'ensemble des participants, qu'il s'agisse de clients, de membres du personnel ou d'intervenants. Le consentement doit être donné volontairement et peut être retiré en tout temps. Un participant peut demander à la fois le retrait de son consentement et des données déjà recueillies à son sujet. En outre, les chercheurs et les évaluateurs devront déterminer si les données recueillies auprès des participants seraient identifiables, et ils devront respecter le devoir éthique de confidentialité en plus d'utiliser les mécanismes appropriés pour la protection des données. Les lignes directrices sur l'éthique de la recherche destinées aux institutions canadiennes, en conformité avec les règlements fédéraux, se trouvent sur <http://www.pre.ethics.gc.ca/>.